

- Bièvres
- Buc
- Fontenay-le-Fleury
- Jouy-en-Josas
- Les Loges-en-Josas
- Rocquencourt
- Saint-Cyr-l'École
- Toussus-le-Noble
- Versailles
- Viroflay



## DECISION

N°2005-03-03

Nos Réf. : Administration Générale / GL  
 Décision/avenant au contrat de maintenance et d'assistance logiciels Ciril.

**Le Président,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

**Vu** la délibération en date du 15 janvier 2003 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre, dans une limite de 90 000 euros H.T. »,

**Vu** le contrat n° 2004/03/220 u 26/03/2004 pour la maintenance et l'assistance logiciels Ciril,

**Considérant** que l'article 4 du contrat précise que chaque modification de son contenu doit faire l'objet d'un avenant,

**Décide**

**Art. 1 -** Un avenant au contrat de maintenance et d'assistance logiciels Ciril, est passé avec la société CIRIL, dont le siège social est situé 20, rue Louis Guérin – BP 2074 - à Villeurbanne Cedex (69603). Cet avenant modifie le montant de la redevance annuelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

**Art. 2 -**Le montant annuel de la redevance précisé dans l'avenant est de 5 578,74 euros T.T.C. dont le règlement interviendra trimestriellement, soit 1 394,69 euros T.T.C.

**Art. 3 -**Monsieur le Président, en vertu de la délibération du 15 janvier 2003 susvisée, est autorisé à signer l'avenant correspondant.

**Art. 4 -**Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

**Art. 5 -**Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaire, à Versailles, le 10 MARS 2005

Le Président,

**Etienne PINTÉ**  
 Député-Maire

## Avenant au Contrat de Maintenance et d'Assistance logiciels

Contrat n°2004/03/2200

en date d'effet le 01/01/2005

Conclu entre : **CC DU GRAND PARC**  
7 Rue des Chantiers  
78000 VERSAILLES

Et : La Société CIRIL SA  
20 rue Louis Guérin  
B.P. 2074  
69603 VILLEURBANNE CEDEX  
Représentée par Michel GRIVEL, et désignée par  
" CIRIL SA" dans le contrat principal

Dénoté " Le Client " dans le contrat principal, d'une part

### Révision de prix en EUROS

Services et produits concernés	Redevances annuelles			
Annexe A	Prix d'origine	Ind. Orig.	Ind.actuel	Prix actualisé
Runtime SGBDR 6 postes	194,00	204,80	206,70	195,53
<b>Total Annexe A</b>	<b>194,00</b>			<b>195,53</b>
Annexe B	Prix d'origine	Ind. Orig et actuel	Prix actualisé	
Gestion Financière et Comptable comprenant : Préparation et Exécution Budgétaire Suivi des Factures Suivi des Marchés et des Contrats Suivi Budgétaire des Opérations Suivi Analytique des dépenses Immobilisations	1 680,00	204,80	206,70	1 693,25
Gestion des Bons de commande intranet 4 postes	444,00	204,80	206,70	447,50
Décideur Finances	360,00	204,80	206,70	362,84
<b>Total Annexe B</b>	<b>2 484,00</b>			<b>2 503,59</b>
Annexe C			Prix actualisé	
Assistance Téléphonique	1 950,00	204,80	206,70	1 965,38
<b>Total Annexe C</b>	<b>1 950,00</b>			<b>1 965,38</b>
<b>Montant annuel de l'ensemble des annexes</b>				<b>4 664,50</b>
<b>Redevance trimestrielle Hors taxes</b>				<b>1 666,13</b>
<b>TVA au taux de 19,60 %</b>				<b>228,56</b>
<b>Redevance trimestrielle T.T.C.</b>				<b>1 394,69</b>
<b>Remarques</b>				

Indice syntec de référence : 206,70 Août 2004

#### Forfaits de remboursement des frais de déplacements :

Au départ de :	Lyon	Paris	La Roche S/Yon
Hôtel la veille + 1 j. déplacement	263.00	0.00	238.00
Déplacement 1 j.	181.00	66.00	156.00
Journée complémentaire sur site	123.00	66.00	123.00

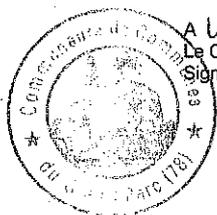
#### Tarif des prestations :

##### Interventions :

Préparation de l'environnement système et SGBDR – Paramétrage des logiciels :	820 Euros H.T./Jour/Personne
Moniteur sur site permettant d'assister si nécessaire les utilisateurs après formation :	820 Euros H.T./Jour/Personne
Conseil en implantation de réseaux et d'Evolution de système :	1000 Euros H.T./Jour/Personne

##### Formation collective :

Formation cours métiers	435 Euros T.T.C./jour/Participant
Formation aux systèmes et Réseaux	360 Euros T.T.C./jour/Participant
Formation aux progiciels d'applications (Villeurbanne – La Roche sur Yon)	330 Euros T.T.C./jour/Participant
Formation aux progiciels d'applications (Paris)	360 Euros T.T.C./jour/Participant



A Versailles le 30 novembre 2004  
Le Client  
Signature et cachet S.V.P.  
**Etienne PINTÉ**  
Président du Grand Parc  
Député Maire de Versailles

A Villeurbanne le 30 novembre 2004  
Michel GRIVEL  
Président Directeur Général

**CIRIL S.A.**  
20, rue Louis Guérin  
B.P. 2074  
69603 VILLEURBANNE CEDEX  
Tél. 04 72 69 16 80